

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, lundi le 28 août 2023 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruno Therrien et Michael Dupuis-Souligny formant quorum sous la Présidence maire monsieur Daniel Céleste.

Étaient absents la conseillère madame Viky Goyette ainsi que le conseiller monsieur Bruno Therrien.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice-générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifiée tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heure trente (19h00) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2023-08-89

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souligny, appuyé de monsieur Robert Paquette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Projet abri pour la patinoire.
4. Clôture de la séance.

2023-08-90

3. PROJET ABRI POUR LA PATINOIRE

Il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souligny, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et unanimement résolu d'autoriser une étude géotechnique pour le projet d'abri pour la patinoire et ce au montant de 22 225\$ plus les taxes applicables.

2023-08-91

12 CLOTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Cathy Gauthier, appuyé par monsieur Robert Paquette de lever la séance à dix-neuf heure 13 (19h13).

3).

Daniel Céleste,
Maire

Huguette Audet
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.